Secrétariat du Grand Conseil

RD 999

Date de dépôt : 17 juillet 2013

Rapport

d'activité de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques pour l'année 2013

RD 999 2/9

Rapport

d'activité de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques pour l'année 2013

1 Introduction

La Constitution genevoise du 14 octobre 2012 introduit de nouvelles dispositions en matière d'évaluation des politiques publiques. Elle prévoit, d'une part, que l'Etat évalue périodiquement la pertinence, l'efficacité et l'efficience de son action et dote, d'autre part, la Cour des comptes de nouvelles compétences en la matière.

L'entrée en vigueur de ce texte, au 1^{er} juin 2013, marque la fin des activités de la CEPP, ainsi que l'a décidé le Conseil d'Etat durant les travaux de préparation du budget 2013. Le lecteur intéressé se reportera au rapport d'activité 2012 (RD978) pour des développements plus complets concernant cette question.

2 Évaluations terminées

2.1 Vote électronique

Le 6 juin 2012, la CEPP a reçu du Conseil d'État le mandat d'évaluer les effets du vote par Internet en vertu de l'article 189A de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Les questions posées par le Conseil d'État portent sur les quatre axes suivants :

- (1) impact du vote électronique sur la participation aux scrutins ;
- (2) profil sociodémographique et comportement des utilisateurs du vote électronique :

- (3) facteurs et motivations liés à l'usage du vote électronique ;
- (4) neutralité du vote électronique par rapport au résultat du vote.

Les réponses à ces questions ont nécessité la mise en œuvre d'un dispositif méthodologique complexe. Ce dernier a été exposé dans une étude de faisabilité, remise au Conseil d'État le 25 septembre 2012.

La CEPP a notamment récolté des données à l'occasion de la votation du 14 octobre 2012 (sondage en ligne pour les utilisateurs du vote électronique et sondage téléphonique auprès d'un échantillon représentatif d'électeurs domiciliés dans le canton). Les résultats de cette évaluation ont été communiqués au Conseil d'État le 9 avril 2013.

2.2 Conférences de presse

L'activité de valorisation des rapports de la CEPP a été très intense en 2013 avec pas moins de quatre conférences de presse.

La conférence de presse organisée le 17 janvier à l'occasion de la sortie du rapport d'évaluation sur la politique de protection contre le **bruit** a été un succès en termes de couverture médiatique, sur les plans qualitatif et quantitatif. La revue de presse est disponible sur le site web de la CEPP.

La conférence de presse organisée le 21 février à l'occasion de la publication du rapport sur la **formation de la police** a été bien suivie et a donné lieu à des reportages de bonne qualité. La revue de presse est disponible sur le site web de la CEPP.

La conférence de presse pour la sortie du rapport d'évaluation de la loi sur les relations et le développement de la **Genève internationale** a eu lieu le 16 avril. Le président et le vice-président de la CCG ont assisté à cette conférence, pour y présenter une motion de commission faisant suite au rapport de la CEPP et demandant au Conseil d'Etat une révision complète de la LGI. La conférence a été bien suivie. La revue de presse est disponible sur le site web de la CEPP.

La conférence de presse pour la sortie du rapport d'évaluation des effets du **vote électronique** a eu lieu le 21 mai. La couverture médiatique a été importante. La revue de presse est disponible sur le site web de la CEPP.

RD 999 4/9

Suivi des recommandations

3

Les recommandations de la CEPP n'ont pas de caractère obligatoire. En revanche, la loi sur la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF) prévoit que le Conseil d'État renseigne le Grand Conseil et la CEPP des mesures prises ou à prendre suite aux évaluations menées (art. 40 al. 5).

Le dernier rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant les travaux de la CEPP remonte déjà à novembre 2008 (RD766). Cela ne signifie pas pour autant que les évaluations ne sont pas suivies d'effets, que ce soit au niveau de l'organisation des services ou au niveau réglementaire ou légal.

4 Activités de la CEPP

4.1 Séances, mandats internes et autres tâches

Durant les six premiers mois de 2013, les sous-commissions se sont peu réunies étant donné qu'il ne restait que deux groupes de travail actifs (Tableau 1). Les mandats internes liés aux quatre conférences de presse organisées durant le semestre ont été proportionnellement plus nombreux que les années précédentes.

Tableau 1 Nombre de séances et de mandats internes (2011-2013)

	Janvier-juin 2013	2012	2011
Séances plénières	7	12	. 11
Séances de bureau	6	11	11
Séances de sous-commission	10	49	49
Mandats internes (heures)	48	88	. 83
Participations à des entretiens ou à des délégations	31	61	48
Divers (heures)	2	18	6

4.2 Rencontres avec les autorités ou autres instances en 2013

La CEPP a été auditionnée par la CCG à deux reprises :

18 février Audition concernant l'évaluation de la loi sur les relations

et le développement de la Genève internationale

27 mai Audition concernant le rapport d'activité 2012 et le projet

de loi sur la surveillance (LSurv)

La CEPP a également intensifié ses contacts avec la Cour des comptes qui reprend la mission d'évaluation des politiques publiques à partir du deuxième semestre 2013.

15 janvier Présentation de M. Emmanuel Sangra du Contrôle fédéral des finances à destination des membres de la CEPP, ainsi

que des magistrats et des directeurs d'audit de la Cour des

comptes

11 février Rencontre de présidence

26 mars Organisation de la conférence débat sur l'évaluation des

politiques par les instances supérieures de contrôle

16 mai Rencontre de coordination à propos du projet de loi sur la

surveillance (LSurv)

4.3 Membres

Présidence

M. Georges Tissot a été nommé à la présidence de la commission à partir du 1^{er} janvier 2013.

Congés

Le congé sabbatique d'une année de Mme Michèle Pralong et M. Alexandre Flückiger s'est poursuivi durant les six premiers mois de 2013. Ils ont néanmoins suivi à distance les travaux de la commission.

RD 999 6/9

4.4 Secrétariat permanent

Le secrétariat permanent de la CEPP était composé de deux évaluateurs professionnels (200%): M. Hugues Balthasar, secrétaire permanent et M. Eric Moachon, évaluateur (adjoint scientifique).

4.5 Mandats externes

Étant donné l'arrêt de ses activités, la CEPP n'a pas pu entreprendre de nouveaux projets d'évaluation. Les deux mandats ci-dessous se sont achevés durant l'année 2013.

- Université de Genève sur le thème du vote électronique ;
- Institut Link (Lausanne) sur le thème du vote électronique (sondage téléphonique auprès du corps électoral).

4.6 Conférence-débat sur l'évaluation des politiques publiques par les instances supérieures de contrôle

Suite à l'entrée en vigueur de la Constitution genevoise du 14 octobre 2012 la Commission externe d'évaluation des politiques publiques a souhaité passer le témoin à la Cour des comptes en organisant avec elle le 18 juin 2013 une conférence-débat sur le développement des activités d'évaluation par les instances supérieures de contrôle (ISC).

Cette journée, introduite par M. Charles Beer, a été un réel succès, tant sur le plan du contenu qu'en ce qui concerne son organisation. Elle a réuni une centaine de personnes issues de l'administration, des domaines de l'évaluation, du contrôle interne, de l'audit et de la recherche en sciences sociales, ainsi que du monde politique, preuve de l'intérêt que soulèvent l'évaluation et son institutionnalisation.

Les documents remis aux participants et les présentations des conférenciers peuvent être téléchargés depuis le site internet de la CEPP.

5 Comptes 2013

5.1 Dépenses

En 2013, la CEPP a disposé d'un budget de 360'795 francs (sans les reports de crédits). Les données détaillées concernant les dépenses de la commission ne sont pas disponibles à l'heure de la rédaction de ce rapport d'activité (fin juin 2013) étant donné que les comptes ne sont pas encore bouclés.

6 Annexes

6.1 Vote électronique

Le Conseil d'Etat a mandaté la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) pour évaluer le vote électronique. Le mandat porte sur les effets du vote par internet sur la participation, sur le profil et les motivations de ses utilisateurs, ainsi que sur l'impact de son utilisation sur l'orientation politique du vote. Pour y répondre, la CEPP a recouru à des données de nature différente : revue de la littérature, analyse de la participation, puis enquête par sondage auprès du corps électoral et enquête en ligne auprès des électeurs votant par internet. Les deux enquêtes ont été réalisées lors de la votation du 14 octobre 2012 sur la Constitution.

Genève est le premier canton à avoir introduit le vote par internet en complément des autres modes de vote (vote par correspondance et vote à l'urne). La phase pilote (2003-2005) a permis de tester le système en impliquant entre une et quatorze communes à l'occasion de neuf scrutins. Plébiscité en votation populaire en 2009, le vote en ligne a été proposé lors de 17 autres scrutins et l'ensemble des électeurs genevois a eu la possibilité de l'utiliser à quatre reprises, lorsqu'aucun objet fédéral n'était proposé.

Résultats principaux : un effet de substitution sans impact sur le résultat du vote

A ce jour, lorsque la possibilité est offerte, environ un votant sur cinq vote en ligne. Les utilisateurs du vote par internet se distinguent des autres votants par un niveau de formation, de revenu et de connaissances politiques légèrement plus élevé. Ce moyen de vote est davantage utilisé par les hommes que par les femmes. Il touche principalement la classe d'âge des 25-

RD 999 8/9

34 ans. Ces caractéristiques socio-démographiques recoupent les seuls facteurs réellement déterminants concernant l'utilisation de ce mode de vote : la familiarité avec l'informatique et l'utilisation régulière d'internet.

L'introduction du vote par internet n'a pas eu l'impact positif que l'on attendait sur la participation électorale. On observe plutôt que cette nouvelle façon de voter se substitue au vote par correspondance ou à l'urne. Le fait d'offrir le vote en ligne n'a pas non plus accru de façon manifeste la participation de segments spécifiques de la population habituellement sous-représentés comme les jeunes ou les abstentionnistes. Ce faisant, le vote électronique n'a pas d'impact significatif sur le résultat du vote.

La CEPP constate cependant que les avantages du vote électronique (simplicité, rapidité) sont largement reconnus par la population et que les craintes concernant la sécurité et la confidentialité n'empêchent pas un avis positif quant à l'extension de ce mode de vote.

Recommandations: accroître le nombre de votants par internet

Au delà de cette analyse, l'importance des investissements consentis pour développer le projet genevois de vote par internet et la place croissante des technologies de l'information et de la communication dans la société, appellent à la poursuite et au développement du projet, sous réserve d'une prise en compte des risques de fracture numérique et des exigences de sécurité, de confidentialité et de transparence. La CEPP propose donc six recommandations visant à accroître le nombre d'électeurs votant en ligne.

Elle recommande notamment de mieux faire connaître les avantages du vote par internet auprès des électeurs, en engageant des campagnes de promotion à travers les canaux officiels, et de familiariser des groupes cibles, tels que les aînés et les futurs électeurs, à l'utilisation de la plateforme de vote par internet. Pour fidéliser les votants en ligne, la CEPP recommande de proposer un abonnement à ce mode de vote à partir de la plateforme d'administration en ligne.

Pour permettre la montée en puissance du vote par internet, il est nécessaire d'agir sur les conditions administratives, techniques et légales du projet. La CEPP recommande ainsi de consolider de l'organisation actuelle, d'assurer l'évolution technique de la plateforme de vote par internet, d'enrichir son contenu et de mieux promouvoir le système genevois de vote par internet auprès de la Confédération.

6.2 Composition de la CEPP en 2013

Présidence

M. Georges TISSOT, anc. secrétaire syndical

Membres

M. Allen ADLER, directeur d'entreprise

Mme Sylvie ARSEVER, journaliste

Mme Diane BLANC, gestionnaire de grands comptes dans une multinationale (senior customer relationship)

Mme Mathilde BOURRIER, sociologue, Professeur UniGE

Mme Cécile CRETTOL RAPPAZ, responsable de la communication d'une grande entreprise

M. Alexandre FLUCKIGER, juriste, Professeur UniGE

M. Gilles GARDET, urbaniste-aménagiste, anc. directeur de l'aménagement du territoire à Genève

M. Michel JACQUET, économiste, gestionnaire d'entreprise

M. David MARADAN, économiste, chargé de cours (HES-SO: HEG-GE), directeur d'une société privée

Mme Michèle PRALONG, dramaturge

M. André ROUGEMONT, médecin, Professeur honoraire UniGE

Mme Laurence SEFERDJELI, pédagogue, Professeur HES (HES-SO: Heds)

M. Michel VUILLE, sociologue

M. Philippe WANNER, démographe, Professeur UniGE